



(VAUCLUSE)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 23 novembre 2021
19 heures 00

Accusé de réception en préfecture

GF/SP 084-218400034-20211129-0002785-DE
Date de télétransmission : 29/11/2021
N° 002785 Date de réception préfecture : 29/11/2021

Le mardi 23 novembre 2021 à 19 heures 00 le Conseil Municipal, convoqué le mercredi 17 novembre 2021, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence de **Véronique ARNAUD-DELOY**, Maire.

Ressources
Humaines - Contrat
de projet - Régisseur
des oeuvres

Affiché le : 29/11/2021

ETAIENT PRÉSENTS : Mme Véronique ARNAUD-DELOY (Maire), M. Jean AILLAUD (1er adjoint), Mme Emilie SIAS (2ème adjoint), M. Cédric MAROS (3ème adjoint), Mme Gaëlle LETTERON (4ème adjoint), M. Frédéric SACCO (5ème adjoint), Mme Isabelle TAILLIER (6ème adjoint), M. Yannick BONNET (7ème adjoint), Mme Sylvie TURC (8ème adjoint), M. Patrick ESPITALIER (9ème adjoint), M. Jean-Louis CULO (Conseiller municipal), M. André LECOURT (Conseiller municipal), M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller municipal), Mme Sabrina HARCHACHE (Conseillère Municipale), M. Denis DEPAULE (Conseiller municipal), M. Stéphane REBAUDI (Conseiller municipal), Mme Dominique SANTONI (Conseillère Municipale), Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseillère Municipale), Mme Laurence GREGOIRE (Conseillère Municipale), M. Elhadji NDIOUR (Conseiller municipal), M. Nathan SAIHI (Conseiller municipal), M. Dominique THEVENIEAU (Conseiller municipal), M. Rémi ROLLAND (Conseiller municipal), M. Christophe CARMINATI (Conseiller municipal), Mme Céline CELCE (Conseillère Municipale), M. Henri GIORGETTI (Conseiller municipal), M. Jean-Marc DESSAUD (Conseiller municipal), Mme Céline RIGOUARD (Conseillère Municipale)

ONT DONNÉ PROCURATION : M. Pierre DIDIER (Conseiller municipal) donne pouvoir à M. Stéphane REBAUDI (Conseiller municipal), Mme Brigitte BENOIT DE SOLLIERS (Conseillère Municipale) donne pouvoir à M. Frédéric SACCO (5ème adjoint), Mme Amélie LEBRETON (Conseillère Municipale) donne pouvoir à Mme Véronique ARNAUD-DELOY (Maire), Mme Julie BOVAS (Conseillère Municipale) donne pouvoir à Mme Emilie SIAS (2ème adjoint), Mme Célia BARBIER (Conseillère Municipale) donne pouvoir à M. Jean AILLAUD (1er adjoint)

La séance est ouverte, M. Nathan SAIHI est nommé Secrétaire.

VOTES POUR : 33

VOTES CONTRE : 0

ABSTENTION(S) : 0

Madame le Maire expose que désormais les employeurs publics peuvent conclure des contrats de projet en application de la loi du 6 août 2019.

Ce type de contrat vise à permettre de recruter des agents sur un emploi non permanent pour mener à bien un projet ou une opération identifié, quelle que soit la catégorie hiérarchique de l'emploi.

Le contrat de projet est obligatoirement un contrat à durée déterminée dont la durée ne peut pas excéder six ans. Le contrat prendra fin lors de la réalisation du projet ou de l'opération pour lequel il a été conclu.

Les services culturels de la ville ont besoin de missionner un agent pour assurer les fonctions de régisseur des oeuvres à temps complet pour une durée de 35 heures hebdomadaires de service afin de conduire l'inventaire, le récolement, la documentation et la numérisation des collections dans l'objectif de la valorisation et à la promotion du patrimoine de la ville.

Il devra justifier d'un diplôme de niveau 6 minimum en histoire de l'art et d'une expérience professionnelle significative dans le domaine de la régie des collections.

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment les articles 34 et 3 II ;

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988, modifié portant dispositions statutaires relatives aux agents contractuels de la fonction publique territoriale, article 3-1 ;

Vu le décret n°2011-1642 du 23 novembre 2011 portant statut particulier du cadre de l'emploi des assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques ;

Accusé de réception en préfecture
084-218400034-20211129-0002785-DE
Date de télétransmission : 29/11/2021
Date de réception préfecture : 29/11/2021

**LE CONSEIL MUNICIPAL
À L'UNANIMITÉ**

Crée, un emploi non permanent pour assurer les fonctions de régisseur des œuvres du pôle culturel dans le grade d'assistant de conservation, filière culturelle, catégorie B, pour une durée prévisible de 6 ans, soit du 15 novembre 2021 au 14 novembre 2027 inclus.

Décide, que la rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 372, indice majoré 343 du grade de recrutement, assortie d'un régime indemnitaire.

Modifie, le tableau des effectifs.

Dit, que les crédits correspondants sont inscrits au budget – Section de fonctionnement – Chapitre 012.

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE
Véronique ARNAUD-DELOY

